



Problème crédit voiture / huissier

Par Mamzell62

Bonjour.

J'ai acheté une voiture en concession occasion il y a quelques années.
En Septembre j'ai eu de gros soucis personnel qui ont fait que les prélèvements ont été rejetés jusqu'en Janvier .
Ayant du déménagé entre deux , je n'ai pas reçu les courriers de relances de la concession ou autre .

J'ai reçu en Février, un mail de l'huissier me disant que je devais payer l'intégralité ou rendre la voiture .

J'ai appelé la concession entre deux pour expliquer ma situation , leur proposer de reprendre les prélèvements et de payer les indus. Ils m'ont dit que c'était trop tard car la procédure avec l'huissier était lancée.

J'ai donc proposé un échéancier à l'huissier, il m'a répondu formellement que je devais payer l'intégralité ou rendre la voiture .

J'ai retrouvé un travail depuis le mois dernier , j'ai besoin de ma voiture et ne peut pas payer l'intégralité de la somme .

Le 10 Avril j'ai été prélevé du montant de mon échéancier de base par la concession ...

J'ai donc appelé pour savoir pourquoi et est ce que l'échéancier avait été remis en place ?

Ils m'ont répondu que le contrat avait été suspendu en janvier et clôturé en avril et que donc c'était normal ...

Je voudrais avoir des conseils s'il vous plaît je ne sais plus comment agir... faut il aller jusqu'en justice ? Et pourrais je avoir un échéancier à cette issue ?

Par Violet

Bonjour Mamzell62,

Lorsque vous demandez :

"Je voudrais avoir des conseils s'il vous plaît je ne sais plus comment agir... faut il aller jusqu'en justice ? Et pourrais je avoir un échéancier à cette issue ?"

En ouvrant le lien suivant, vous devriez avoir réponse à vos interrogations :

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1378#:~:text=Qu'est%2Dce%20qu',peut%20avoir%20lieu%20plus%20tard.>

Cordialement.

Par chaber

bonjour

Vous avez tout intérêt à négocier un échéancier directement avec le créancier

Par Mamzell62

Ils ne veulent pas du tout

Par Laskor

Bonsoir,

J'ai appelé la concession entre deux pour expliquer ma situation , leur proposer de reprendre les prélèvements et de payer les indus.

Réitérez la démarche, mais en passant par écrit (mail à la concession + copie à l'huissier, ou par voie postale), en sollicitant un RIB pour le paiement de l'arriéré, en demandant de poursuivre les prélèvements habituels, et en conservant les copies des échanges. Cela pourrait servir pour prouver votre bonne foi à l'avenir.

Ils m'ont dit que c'était trop tard car la procédure avec l'huissier était lancée.

En réalité, ils peuvent demander à l'huissier qu'ils ont mandaté de suspendre ses démarches à tout moment.

A ce stade, tant que vous n'avez pas reçu d'assignation devant le tribunal, ce n'est d'ailleurs pas une "procédure", mais des démarches amiables.

Dans ce cadre, l'huissier ne peut pas faire grand chose d'autre que de tenter de vous convaincre de faire ce que demande son mandant.

Je voudrais avoir des conseils s'il vous plaît je ne sais plus comment agir... faut il aller jusqu'en justice ? Et pourrais je avoir un échéancier à cette issue ?

C'est la concession qui est en position de demande, ce n'est pas à vous de prendre l'initiative d'une action en justice.

Si les relances deviennent trop insistantes, vous pourrez envisager de saisir un conciliateur de justice ou le médiateur désigné dans vos documents contractuels.

En cas de procédure engagée par le créancier, vous pourrez effectivement solliciter un échéancier auprès du juge.

Toujours dans cette hypothèse, je vous inciterais à vérifier si vous êtes bénéficiaire d'une protection juridique avec votre assurance, qui pourrait prendre en charge tout ou partie des honoraires d'un avocat.

Par Mamzell62

Oh merci beaucoup pour ce retour !

Il ne peut pas venir saisir ma voiture quand il veut?

Par chaber

bonjour

Il ne peut pas venir saisir ma voiture quand il veut?

la réponse a été fournie par Laskor

A ce stade, tant que vous n'avez pas reçu d'assignation devant le tribunal, ce n'est d'ailleurs pas une "procédure", mais des démarches amiables.

Dans ce cadre, l'huissier ne peut pas faire grand chose d'autre que de tenter de vous convaincre de faire ce que demande son mandant.

Sans titre exécutoire l'huissier ne peut saisir votre véhicule